

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

*Séance du : 4 avril 2023*

*Présidence : Didier KHELFA*

*Délibération : N°23\_33DL*

### Objet : Délibération autorisant le déclassement d'un ouvrage de distribution publique d'électricité

L'an deux mil vingt-trois et le 4 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Le Président rappelle que les actifs de concession exploités par Enedis pour l'exécution du service public de la distribution d'électricité peuvent ne plus être affectés au service public.

A Istres, le point de livraison actuel (le poste Anéchoïde 13047P0339) du site Dassault Aviation est alimenté en haute tension par une boucle d'alimentation du réseau public de distribution qui chemine sur sa parcelle privée, selon le tracé décrit (utilisation du tracé précédent)

La création par Dassault d'un nouveau poste de transformation haute tension supplémentaire, plus proche de la limite de propriété et du point de raccordement au réseau public, conduit à une nouvelle configuration du réseau public de distribution et rend inutile pour l'exploitation du réseau public de distribution la boucle d'alimentation identifiée préalablement

Dans ce contexte, Dassault souhaite récupérer cette boucle d'alimentation du réseau public de distribution.

La boucle d'alimentation en question n'étant plus affectée au service public, elle est considérée comme un bien de retour revenant au SMED13. Pour procéder à sa cession, il est nécessaire de délibérer pour procéder à son déclassement et autoriser Enedis à le céder à Dassault Aviation.

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Constate** que l'ouvrage n'est plus nécessaire au fonctionnement du service public,
- **Accepte** le déclassement de l'ouvrage sis Site de Dassault Aviation - Chemin des Bellons 13800 Istres,
- **Autorise** Enedis à procéder à l'organisation de la cession de l'ouvrage une fois le déclassement exécutoire,
- **Précise** que la parcelle considérée est sortie des actifs concédés et ne constituera pas un bien de retour pour le SMED13 au terme de la concession,
- **Constate** qu'Enedis renonce en contrepartie à réclamer l'indemnisation de son financement non amorti de l'ouvrage,

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



The image shows a blue circular stamp of the Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône. The stamp contains a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône'. A large, stylized blue signature scribble is written over the stamp.

Didier KHELFA